

PV Comité du 13 mai 2026

Lieu, horaire : La Roche, 20h15-23h30

Présents : Christophe Perrin, Laurent Jeanneret, Guillaume de Tribolet, Claude-Eric Robert, Cathy Trachsel, Armelle von Allmen

Excusées :

Diffusion : Béatrice Manceau (coordinatrice PDR-CNAV) pour information

Maison de la Tourbière

Claude-Eric, Christophe et Guillaume ont rencontrés M. Rothen et M. Roulet de la MdT lundi 11.05 pour clarifier les positions en vue du projet imaginé sur place dans le cadre du PDR. Il est constaté que plusieurs aspects ont été mal interprétés de part et d'autre.

Le local (garage) attenant à l'accueil actuel de la MdT constitue l'espace disponible pour le projet de vitrine. Le nouvel espace d'accueil (accueil actuel+nouveau local) devra être bien accordé et cohérent.

Pour rappel interne, dans la documentation du projet collectif, un budget 300k total d'investissement a été prévu et sus d'un DDP pour le local brut (version du 06.03.2026 envoyé à J. Beiner Sagr le 18.03.26).

Le second volet abordé concerne l'exploitation. A ce jour, MdT emploie un 50% pour l'accueil avec des horaires d'ouvertures réduits. Le PDR offre une opportunité de visiteurs supplémentaires bienvenus. Un mandat en faveur de MdT est évoqué pour permettre de remplir un cahier des charges qui reste à définir (accueil visiteur de l'espace, conseils des activités/hébergements, promotions des produits régionaux, etc.).

Pour rappel interne, dans la documentation du projet collectif, un budget d'exploitation sur 6ans prévoit : 25k/an pris en charge à 50/50 avec MdT soit 12'500.- chacun.

D'autres lignes de budgets sont prévues en soutient et pourraient être redirigées en cas de besoins, par ex : 380k prévu avec Goût et région/Tourisme NE.

À la suite de cette rencontre, le comité souhaite adresser une réponse à la MdT sous forme de deux propositions, à choix, présentée comme suit :

Pour donner suite à notre discussion et afin de nous assurer d'une parfaite compréhension de votre vision, nous vous soumettons une première orientation reflétant notre volonté de nous inscrire dans un partenariat durable et à long terme.

Nous avons également approfondi une seconde variante, qui nous semble aujourd'hui particulièrement en phase avec vos attentes et l'esprit du lieu.

La première option prévoit la mise en place d'un DDP sur 20 ans, selon les pratiques usuelles, avec un investissement entièrement pris en charge de notre côté, y compris le réaménagement de l'accueil actuel afin d'assurer une cohérence architecturale et fonctionnelle de l'ensemble. L'espace envisagé, d'une surface de 35 à 40 m² au nord de l'accueil actuel, intégrerait également un mandat d'accueil, de présentation des produits et des activités proposées ainsi que leur commercialisation, pour un budget estimé à CHF 12'000.– par an. Dans cette logique, la rente du droit de superficie pourrait être définie selon les usages applicables aux projets à vocation régionale et touristique, en tenant compte des investissements réalisés, des prestations d'animation et de valorisation assumées par MDT ainsi que de la faible emprise concernée.

La seconde approche, que nous estimons plus souple, dynamique et directement alignée avec votre vision, consiste à créer un point d'information autonome intégré harmonieusement dans votre espace d'accueil actuel. Cette solution permet de valoriser immédiatement les activités proposées tout en conservant une grande flexibilité d'évolution. L'espace dédié à la promotion des produits régionaux serait mis à disposition des porteurs de projets, favorisant ainsi les synergies locales, la visibilité des initiatives du territoire et une animation vivante de l'accueil. Cette variante présente l'avantage de limiter les interventions structurelles tout en renforçant l'attractivité et l'identité du lieu de manière agile, collaborative et évolutive.

Claude-Eric se charge de transmettre la réponse aux représentants de la MdT.

Divers :

Des questions se posent au sujets des taux de réduction imputables par mesures définis (20/33/50%). Une demande de complément d'information est adressée par mail à J.Beiner (SAgr) pour confirmer l'allocation par projet.

Rédaction : Guillaume